

## DÉLIBÉRATION N°DL20220043 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LE CCAS ET LE CLUB CANIN D'AGILITY DU GIER POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS ASSOCIANT LES ANIMAUX ET À DESTINATION DES RÉSIDENTS DU RELAIS - ANNÉE 2022**

**Mme Dudu TOPALOGLU** expose ce qui suit :

Le Bureau information jeunesse (BIJ) de la ville de Saint-Chamond et plus particulièrement les élus du Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ), ont souhaité proposer une action spécifique à destination de personnes âgées, résidents du Relais, associant les animaux.

Ainsi, il est proposé un partenariat entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond (CCAS) et le Club Canin d'Agility du Gier, afin d'accompagner les jeunes du CCJ à l'animation d'ateliers pour des personnes âgées, avec les « Chiens Visiteurs ».

Ce projet se déroulera dans les locaux du Relais, les mercredis ou pendant les vacances scolaires, afin de permettre aux jeunes du CCJ d'animer plusieurs séances.

Les équipes du Club Canin réaliseront bénévolement leurs interventions avec les « Chiens Visiteurs » inscrits à l'association dans le respect de normes d'hygiène et de sécurité.

Porté conjointement par le BIJ et le CCAS, ce projet participe totalement à l'engagement de la ville pour le bien-être animal, dans la mesure où il répond aux objectifs suivants :

- créer une relation entre l'humain et l'animal, voire comprendre le langage canin,
- faire naître des échanges inter-générationnels,
- stimuler sur le plan sensoriel et moteur les personnes âgées,
- rompre l'isolement et le sentiment de solitude,
- développer les échanges, le langage et la communication.

La convention définissant les modalités de ce partenariat est établie pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la convention relative à la mise en place de séances d'activités associant les animaux avec la commune de Saint-Chamond, le Club Canin d'Agility du Gier et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chamond pour l'année 2022,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention susvisée ainsi que tous les documents y afférents.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD